

Article 1: La manifestation

1.1 Organisation

La manifestation est coordonnée par le service Vie associative de la Ville de Quimperlé en partenariat avec les associations sportives locales du territoire : Araignées de l'Ouest (ADLO), Amicale des Tireurs à l'Arc de Quimperlé (ATAQ), Club d'Orientation Lorientais (COL), Canoë Kayak Club Quimperlé communauté (CKCQ), Kemperle Triathlon (KT), Rugby Olympic Club Kemperle (ROCK), Quimperlé Clohars Hand-Ball (QCHB), Kemperle Basket Club (KBC), kemperle Volley-Ball (KVB), Jeunes Sapeurs Pompier (JSP), Tennis de Table (TTK), Badminton Club Kemperle (BCK), les Cirkopathes, La Maison Sports santé (MSS) et le collectif de santé Kemperle (CSK).

Le service éducation, jeunesse de la Ville participe à l'organisation des animations à la Prairie St Nicolas.

1.2 Le RaidAdos est une version ludique des raids de pleine nature, pratiqué en binôme et destiné aux collégien.ne.s (catégorie 6^{ème}/5^{ème} et catégorie 4^{ème}/3^{ème}). Les équipes peuvent être mixtes, féminines ou masculines.

Cette manifestation se déroule sur différents types de terrains et a pour but la découverte des sports de pleine nature en y associant les clubs sportifs de la Ville.

Les équipes arpentent la ville de Quimperlé, à l'aide de cartes, entre 12h45 et 18h, en course à pied, en canoë, le tout en orientation. A ces épreuves s'ajoutent des ateliers de tir à l'arc, d'escalade, d'arts du cirque, de tir biathlon laser puis VTT et animation avec les JSP pour les 4^{ème}/3^{ème}

Ces différentes activités ne sont pas chronométrées et donc sans classement final.

Le parcours des 6^{ème}/5^{ème} : Environ 5 kms.

Le parcours des 4^{ème}/3^{ème} : Environ 7 kms.

1.3 L'espace découverte : Afin d'ouvrir l'évènement au grand public, des initiations et démonstrations sont proposées à la Prairie St Nicolas par les clubs sportifs de la Ville, à destination des familles.

La volonté municipale est d'ouvrir la pratique sportive à toutes et à tous sans esprit de compétition et créer une fête du sport pour les jeunes et les familles.

Article 2 : Date, lieu et horaires

Date de la manifestation : Dimanche 31 mai 2026

Les départs se font du parking de l'ALSH Kermec sur la commune de Tréméven (29).

Entre 13h et 14h pour les 4^{ème}/3^{ème}

Entre 14h et 15h pour les 6^{ème}/5^{ème}

La course se déroule sur les communes de Quimperlé et Tréméven (29).

Les arrivées sont échelonnées, à la Prairie St Nicolas, jusqu'à 16h pour les 4^{ème}/3^{ème} et 18h pour les 6^{ème}/5^{ème}.

Le village découverte est installé à la Prairie St Nicolas et sur le Quai Brizeux à Quimperlé, de 13h30 à 18h. Il est ouvert à toutes et tous, en libre accès.

Article 3 : Inscriptions - Frais de participation

3.1 Le dossier d'inscription du RaidAdos est distribué dans les collèges et dans différents lieux publics. Il est aussi téléchargeable sur le site de la Ville de Quimperlé. Le dossier doit être déposé auprès du service Vie associative et citoyenneté de la Ville de Quimperlé, avant le vendredi 22 mai 2026. Les inscriptions seront prises en compte dans leur ordre d'arrivée,

dans la limite de 40 équipes par catégorie (80 au total). Un mail de confirmation sera envoyé afin de valider l'inscription et préciser l'horaire de convocation.

3.2 Le tarif est de 10€ par équipe. Dans le binôme, au moins un des participants doit être scolarisé à Quimperlé. Le remboursement ne pourra se faire que sur présentation d'un certificat médical et dans le cas de l'annulation de la course par l'organisateur.

3.3 Document à fournir :

- Fiche d'inscription (imprimé type) avec autorisation parentale signée.

3.4 Droit à l'image

Les concurrent.es acceptent sans restriction l'utilisation de toutes images et sons, enregistrés pendant l'événement, sur les supports de la Ville (imprimés, site internet de la Ville, réseaux sociaux, sur une période de 5 ans). Images et sons, non commercialisés, ni cédés à un tiers.

Article 4 : Matériel

L'ensemble du matériel est fourni par l'organisateur. Le participant doit prévoir sa gourde et une tenue de rechange.

Article 5 : Assurances

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident en dehors de la course ainsi qu'en cas de vol de matériel ou dégradations avant, pendant et après la course. Conformément aux dispositions légales, l'organisateur a souscrit une assurance couvrant les conséquences de sa responsabilité civile, celle de ses préposés et de tous les participants.

Article 6 : Code de bonne conduite

Chaque participant.e. s'engage au respect de la nature, des autres usager.ères et du code de la route. Il s'engage à suivre scrupuleusement les routes, chemins, sentiers qui constituent l'itinéraire cartographié et balisé par l'organisation. Il respectera la propriété privée traversée ou bordée par le circuit, ne laissera aucun détrit. us derrière lui et ne déplacera pas les balises et/ou signalétiques installées.

Les participant.es ont obligation d'attendre leurs coéquipier.ères et de porter assistance à toutes personnes qui se trouveraient en difficulté.

Article 7 : Mesures de Sécurité

Chaque activité est encadrée par du personnel qualifié et diplômé. L'Association des Sauveteurs Secouristes Bro Kemperle (ASSBK) garantit la sécurité des concurrents tout au long du parcours. L'ASSBK est en lien avec le SMUR et les Pompiers de Quimperlé. Nous avons également à proximité, le service des urgences de l'hôpital de Quimperlé, un PC course qui centralise les données.

Des axes routiers seront interdits à la circulation par arrêtés municipaux et une quinzaine de signaleur.euses seront en poste.

Les riverain.es sont informé.es par voie de presse et communication dans les boîtes aux lettres.

Article 8 : Acceptation du présent règlement

Le présent règlement est considéré comme implicitement accepté par les participant.es à partir du moment où leur dossier d'inscription est validé par l'organisateur.

Renseignements complémentaires : Ville de Quimperlé, service Vie Associative et citoyenneté au 02.98.96.42.42. www.quimperle.fr.

Le 30/01/2026